

SITE NATURA 2000
« VALLEE ET COTEAUX DE LA LAUZE »

Comité de pilotage local du jeudi 26 Mars 2015
COMPTE-RENDU

Jean-Marc ROGER, maire de Lamaguère, a présidé la réunion du comité de pilotage local qui s'est déroulée le jeudi 26 mars 2015 à la salle des fêtes de Lamaguère.

Etaient présents :

- Max BALAS, Maire de Tachaires
- Yves BARBASTE, Directeur de l'ADASEA du GERS
- Aurélie BELVEZE, Chargée de mission NATURA 2000 à l'ADASEA du GERS
- Nicolas BERNADICOU, service Agriculture et développement rural, Conseil Général du Gers
- Chloé BLANC, Agence de l'eau Adour-Garonne
- Sarah BRIAND, Agence de l'eau Adour-Garonne
- Damien CARPENNE, conseiller municipal représentant le Maire de Simorre
- Classe BTSA GPN du CFPPA du GERS
- Daniel DUMONT, Maire de Faget Abbatial
- Nathalie DUFORETS, enseignante au CFPPA du GERS
- Philippe GUYON, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- Antoine HETIER, Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG)
- Michel LANS, DDT du Gers
- Marie-Josèphe INEICHEN, propriétaire et conseillère municipale représentant le maire de Villefranche d'Astarac
- Sandrine LEPRUN, directrice du CPIE Pays Gersois
- Tom LIGNIERES, Arbre & Paysage 32
- André LOUBENS, propriétaire
- Jean-Marc ROGER, maire de Lamaguère et président du COPIL
- Marianne VERGEZ, propriétaire et agricultrice à Lamaguère

Etaient excusés :

- Hervé BRUSTEL, Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées
- Jean BUGNICOURT, Groupe Ornithologique Gersois
- Gérard CAMLONG, service des sports Conseil Général du Gers
- François De MARCILLAC, Syndicat des Propriétaires forestiers du Gers
- Marc DIDIER, Président de l'ADASEA du Gers
- Gérard DUJEAN, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- Philippe MARTIN, Président du Conseil Général du Gers

Jean-Marc ROGER, maire de Lamaguère, ouvre la séance à 9h45 en remerciant les participants à ce 12^{ème} comité.

Les élèves du CFPPA de Mirande assistent au COPIL et demandent s'ils peuvent filmer les échanges : l'accord est donné pour une visée pédagogique.

Jean-Marc ROGER effectue un tour de table afin que chacun des participants se présentent et remercie les maires de Tachaires, Faget-Abbatial et le représentant de la mairie de Simorre.

Puis il donne la parole à l'ADASEA32, structure animatrice du site Natura 2000.
Aurélie BELVEZE et Claire LEMOUZY présentent l'ordre du jour de ce comité :

1. Bilans 2014
 - Contrats de gestion et Chartes NATURA 2000
 - Actions de communication : scolaires, grand public...
 - Formation
 - Analyse prospective de l'activité agricole sur le site en lien avec les MAE
2. Perspectives 2015
 - Appel d'offres pluriannuel
 - Contractualisation & communication
 - Modification du périmètre du site
 - Développement des Sports de Nature sur le site Natura 2000
 - Action de valorisation du lac de l'Astarac
3. Questions diverses

1. BILANS 2014

I. CHARTE NATURA 2000

Aurélie BELVEZE demande comment est-ce que les 8 chartes vont être renouvelées. En effet, l'exonération de la part communale de la taxe sur le foncier n'est plus compensée aux communes ce qui peut avoir des conséquences sur les budgets communaux. Jean-Marc ROGER indique qu'il faut donc se renseigner auprès des services fiscaux et informer les maires.

II. MAE TERRITORIALISEES

L'ADASEA du Gers explique le plafond de 7600 euros par an et par exploitation. En effet, au-delà de ce montant, il n'est pas possible d'engager des surfaces qui sont par ailleurs exploitées par l'agriculteur et relèvent d'un intérêt communautaire.

III. EVALUATION DES INCIDENCES ET DOCUMENT D'URBANISME

Max BALAS affirme qu'il y a une incohérence entre le document d'urbanisme (carte communale) de la commune de Tachaires et Natura 2000 : 3 terrains étaient proposés à la construction au niveau du croisement des deux routes départementales. 2 ont été bâtis les années précédentes. Actuellement le certificat d'urbanisme a été refusé pour le troisième terrain car classé en tant qu'habitat naturel d'intérêt communautaire. Il est demandé une étude préalable qui coûterait 1 400 €. Ce coût est dissuasif d'autant plus que la réalisation de l'étude n'assure pas une autorisation de construction si l'habitat est toujours là.

Claire LEMOUZY propose de faire une réunion sur le terrain entre la structure animatrice Natura2000, la DDT et la commune.

Michel LANS précise qu'il en prend compte cette demande de la mairie de Tachaires et qu'il va en parler à son chef de service Monsieur UHLMANN et conseille à Monsieur BALAS de le contacter. Il explique que la DDT réalise un premier travail de comparaison entre la demande de certificat d'urbanisme et la localisation vis à vis du site Natura 2000 qui conduit à écarter certains projets.

Claire LEMOUZY ajoute que l'objectif de l'évaluation des incidences doit permettre de conclure si les parcelles visées par le projet sont toujours d'intérêt communautaire. Par exemple, la course cycliste « Marion CLIGNET » va traverser le site Natura 2000 et a réalisé une évaluation préalable des incidences pour montrer l'absence d'impacts.

IV. VALORISATION TOURISTIQUE ET PEDAGOGIQUE

Sandrine LEPRUN précise que le site d'Ensarnaut n'a pas pu être valorisé en 2014 car la journée Nature n'a pas pu être organisée comme prévue mais elle devrait se dérouler de nouveau en 2015. Le temps consacré à cette opération a été compensé par un travail sur la valorisation touristique du site avec le CDTL menant à la mise en place d'une formation pour les prestataires de services touristiques le 21 Mai 2015 à Simorre afin qu'ils s'approprient et puissent présenter la diversité culturelle et naturelle de ce secteur. Pour la journée Nature 2015, le budget est très faible.

Marianne VERGEZ déclare que c'est trop peu et que ce n'est pas beaucoup pour un budget. Elle demande si c'est un souci de financement de l'animateur.

Claire LEMOUZY précise qu'elle va voir comment on peut faire.

Michel LANS précise que les missions d'animation sont prédéfinies comme la communication, la gestion réglementaire... Certaines sont prioritaires comme la contractualisation contrairement à la communication : il est difficile de la faire financer car ce n'est pas la priorité. Dans le Gers la situation est plutôt favorable car ce volet est financé : c'est un des rares en Midi-Pyrénées pour la valorisation scolaire. Mais il y a un problème de priorisation. Le budget va baisser (problème du coût d'intervention).

Marianne VERGEZ déclare qu'il y a 65 hectares aménagés aux sentiers à thème et artistique avec toute l'organisation qui fonctionne en auto-financement. Elle souhaite des postes d'animation pour les aider car cela se révèle décourageant et trop lourd à porter sachant que l'accès est gratuit. Michel LANS indique que cela peut être revu dans le budget 2015.

V. MODIFICATION DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000

Aurélie BELVEZE indique que les cartes incluses dans les malettes-outils seront révisées quand le nouveau périmètre sera validé.

Michel LANS précise que qu'il faut consulter les communes car c'est la procédure normale dans le cas d'une modification de périmètre qui fait suite à la demande du COPIL qui se base sur un argumentaire technique, Puis il faut envoyer au Ministère de l'Environnement qui le transmet à l'Europe. C'est un arrêté ministériel qui valide la modification et il faudra également l'intégrer dans la malette-outil.

Max BALAS est étonné car il ne sait pas où elle est. L'ADASEA du Gers répond qu'elle se présente sous forme d'un classeur qui a été transmis aux mairies il y a quelques années.

2. PERSPECTIVES 2015

I. MARCHÉ PUBLIC

Michel LANS indique qu'un marché public sur 3 ans a été lancé avec un cofinancement Etat – Europe. L'examen des offres a montré qu'elles sont supérieures au budget : l'appel d'offres est infructueux. Une nouvelle phase est en cours avec de nouvelles offres pour le 30 mars.

Claire LEMOUZY indique qu'il y a un problème d'adéquation entre le budget et la prévision des contrats et des chartes à renouveler pour 2015 et 2016. Jean Marc ROGER demande quelle est la référence MAEt de 2007-2014. L'ADASEA n'a pas le bilan chiffré disponible mais il y a une centaine de contrats sur cette période.

II. DÉVELOPPEMENT DE SPORTS DE NATURE

Le Conseil Général indique que le Raid de l'ASTARAC se déroulera sur 2 jours, les 6 et 7 Juin. Nicolas BERNADICOU interviendra sur une journée pour sensibiliser le public à l'environnement sur le lac de l'Astarac qui est à la fois concerné en partie par le site Natura 2000 et classé Espace Naturel Sensible par le Conseil Général.

Jean-Marc ROGER demande s'il ne faut pas craindre qu'à force de mettre des bâtons dans les roues des acteurs ils fassent Natura 2000. Aurélie BELVEZE indique qu'il faut prendre en compte les habitats et les espèces. Sandrine LEPRUN ajoute qu'il faut veiller à ce que les activités soient compatibles et qu'il faut sensibiliser les gens. Aurélie BELVEZE précise qu'il faut en discuter et déminer à l'avance.

3. REMARQUES ET QUESTIONS DIVERSES

I. INVENTAIRE LIBELLULES

Sandrine LEPRUN précisé que suite à l'étude dont un volet spécifique a concerné le site Natura 2000, un atlas départemental serait mis en ligne et présentera les 4 ans de travaux et les 10 000 données récoltées.

II. VALORISATION TOURISTIQUES

Marianne VERGEZ explique qu'il manque une communication sur Natura 2000 lors de salons comme « Vivre Nature » à Toulouse. Elle pourra prendre la forme d'un kakémono itinérant qui pourrait être géré par le Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs (CDTL) sur son stand « Terra Gers ». Aurélie BELVEZE rappelle que la DREAL met à disposition une exposition spécifique sur Natura 2000.

L'ADASEA et Sandrine LEPRUN expliquent qu'il faut fournir de la matière pour rédiger ce kakémono. Il sera souhaitable de développer les relations avec le CDTL et notamment en matière de liens vers les sites internet, de traduire les plaquettes de communication existantes en anglais et plus largement d'inclure Natura2000 dans les outils de communication. Par ailleurs, des panneaux d'information touristique ont été mis en place, mais il est regrettable que Natura 2000 n'est pas été mis en valeur.

4. CONCLUSION

Jean-Marc ROGER constate que malgré tous les dispositifs proposés, il y a une diminution de l'élevage. Il s'interroge sur la méthode : est-elle la bonne ? Est-ce que l'on ne se trompe pas d'objectif ? Ceci tient à la structure sociale et économique qui pousse à la concentration avec une situation où l'élevage est plus contraignant et plus difficile. Faut-il plutôt aider les personnes que les hectares ? La question est posée.

Aurélie BELVEZE répond qu'au-delà des aides Natura à l'hectare il y a aussi des aides à l'installation qui ciblent des profils. Peut-être faudrait-il également faire évoluer ces outils d'aides à l'installation ? Claire LEMOUZY explique que l'esprit des MAE système relève bien de ce souhait de travailler à l'échelle d'une exploitation agricole et pas uniquement à la parcelle.

Daniel DUMONT précise qu'il y a de plus en plus de comptes à rendre et que quand on perçoit des aides on a des contraintes. Jean-Marc ROGER indique que le fait d'avoir des contrats ne dispense pas d'une évaluation des incidences.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Marc ROGER lève la séance à 12 h.